

## BAR-EN-103 / Isolation des planchers bas

### 1. Domaine d'application

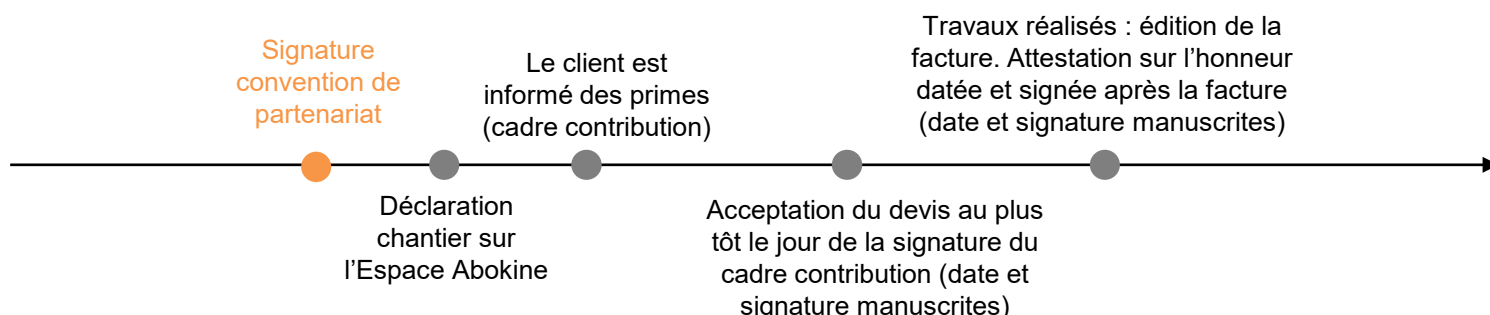
- Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans
- Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis
- **MaPrimeRénov'** : Opération non éligible aux aides MaPrimeRénov'

### 2. Critères d'éligibilité

- Visite technique préalable requise
- Isolation d'un espace chauffé et habitable
- **Résistance thermique  $\geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$**
- **Configuration du chantier** : en sous-face ou sous-dalle / en vide sanitaire, garage, sous-sol ou passage ouvert
- **Aménagements nécessaires au chantier** : écarts au feu, capot(s) de protection, coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage, réhausse de trappe, pare-vapeur.
- **Pour les opérations engagées à compter du 01/05/2022 : le parement et les bandes sont requis sauf en vide-sanitaire.**
- **Délai minimal de 8 jours entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux.** Exemple : pour un devis accepté au 18 avril 2021, les travaux ne peuvent commencer qu'à partir du 26 avril 2021.

En cas de recours à un produit non validé par Abokine, contactez votre chargé de clientèle avant la réalisation du chantier pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

### 3. Rappel de la chronologie du dossier



△ Le Cadre Contribution peut être signé dans les 14 jours suivant la date d'engagement de l'opération.

### 4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- Pour justifier des ressources, **fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
-----	---	---

### 5. Contrôle du chantier et des documents administratifs

- Opération qui fait l'objet de **contrôle obligatoire** : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : Cadre Contribution, devis et facture.
- **Depuis le 01/01/22 : nous transmettre sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'attestation sur l'honneur et du Cadre Contribution (si format papier choisi).**

Nos coordonnées : Abokine – Service Archivage – 2 avenue des Jades 44300 Nantes

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment  
**pendant 30 ans**

Un déménagement, un changement de nom de votre société, une modification de votre SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

### Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE à date de signature du devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

### Informations sur le client

- 3 Personne physique : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)  
Personne morale : raison sociale + nom + prénom + fonction du signataire (SIRET optionnel)
- 4 Adresse du chantier  
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

### Informations sur l'opération

- 5 Visite technique à effectuer par l'entreprise qui réalise les travaux en amont de l'édition du devis  
Mentionner sa date sur le devis et la facture
- 6 Intitulé de l'opération : « **Mise en place d'une isolation de plancher bas : en vide sanitaire ou en sous-sol ou sur passage couvert sous un volume chauffé** »
- 7 Faire apparaître le descriptif complet de l'isolation :
  - Les marque, modèle et référence (ACERMI sinon nous consulter) et l'épaisseur
  - La résistance thermique associée
  - Le type de pose : sous-dalle, en sous-face de plancher, dans cavité, etc.
  - **Les aménagements nécessaires au chantier (voir critères d'éligibilité en page 1 ou devis) doivent impérativement être détaillés et quantifiés.**
  - **01/05/2022 : le parement et les bandes sont requis sauf en vide-sanitaire.**
  - La surface isolée - elle doit être cohérente avec celle relevée au cadastre

### Mentions de prime en toutes lettres (facultative) + Raison sociale/SIREN (obligatoire)

- 8 « **Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090** » avec le montant associé  
Si vous ne mentionnez pas la prime, vous devez également renseigner la raison sociale Abokine et son SIREN 749843090.

### Validation du devis

- 9 Date d'acceptation et signature du client obligatoires. Mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client  
Personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise

### 1 ISO NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes  
contact@iso.com  
02 40 41 42 43 / www.site.com  
SIRET n°  
RGE n°

- 2 Travaux réalisés par la société ISO & Co  
SIRET n°

- 3 **Madame Josiane Michu**  
3 rue des passants 44200 Nantes  
Josiane.michu@email.com

- 5 Visite technique préalable au chantier réalisée le 7 avril 2022

### Devis / facture n°13

Nantes, le 9 avril 2022

- 4 **Adresse des travaux** :  
800 rue des fleurs 44300 Nantes  
Référence cadastrale. Ex : section :  
000 BZ 04 – parcelle 24

6	Mise en place d'une isolation de plancher bas en vide sanitaire /ou en sous-sol/ou sur passage ouvert, isolation sous-dalle ou sous-face de plancher	p.u	m <sup>2</sup>	Total HT
---	--	-----	----------------	----------

7	<b>Marque :</b> <b>Modèle :</b> <b>Référence :</b> ACERMI : <b>Épaisseur :</b> <b>Résistance thermique :</b>	30	50	1500
---	---	----	----	------

**Éléments d'aménagement du chantier (quantité à préciser) :**  
 Écart au feu  
 Capot de protection  
 Coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage  
 Réhausse de trappe  
 Pare-vapeur  
 Parement si produit inflammable posé dans un lieu d'usage (sauf produit classe A1)  
**01/05/2022 : le parement et les bandes sont requis sauf en vide-sanitaire.**

	Main d'œuvre	10	50	500
--	--------------	----	----	-----

- 8 Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090 d'un montant de 400 €

### 9

Le 18 avril 2021

Bon pour accord

Rappel : la signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

#### 2 possibilités pour le paiement de la prime

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	2000 €	Total HT	2000 €
TVA 20%	400 €	TVA 20%	400 €
Total TTC	2400 €	Total TTC	2400 €
Reste à payer	2400 €	Prime CEE	-400 €
		Reste à payer	2000 €